



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musique

Question écrite n° 48725

Texte de la question

Une bonne nouvelle a dernièrement remis du baume au coeur au jazz français. En effet, à l'occasion de ses dix ans, le Pannonica, éminent club de jazz et de musiques improvisées situé à Nantes, a signé une convention de développement avec la ville et l'État, le 24 septembre 2004. En contrepartie d'un certain nombre d'engagements (aide à la diffusion, organisation de résidences d'artistes, conquête de nouveaux publics, etc.), le Pannonica se voit attribuer des crédits supplémentaires, d'un montant de 100 000 euros, sur trois ans. Cette enveloppe vise à pérenniser ce lieu à l'économie fragile, où sont programmés quelques-uns des musiciens les plus passionnants de la scène actuelle. Cette convention de développement est le prolongement d'une politique publique menée avec d'autres clubs comme Le Petit Faucheu, à Tours (Indre-et-Loire), ou encore l'AJMI (Association pour le jazz et les musiques improvisées), à Avignon (Vaucluse). L'État consacre une faible enveloppe au jazz et aux musiques improvisées, environ 4 millions d'euros dont à peine quelque 3 millions d'euros de crédits déconcentrés affectés aux conservatoires (dont 70 % sont dotés de départements jazz), aux écoles associatives ou encore aux résidences d'artistes. Enfin, il est à noter que nombre de programmeurs soulignent qu'il y a trop peu de lieux en France pour accueillir les artistes de la scène jazz française. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le jazz bénéficie d'une politique spécifique du ministère de la culture et de la communication depuis le début des années 80. Ce sont environ 4 millions d'euros qui lui sont consacrés sur le territoire national dont les trois quarts sont gérés par les directions régionales des affaires culturelles. Cette somme représente environ un quart des moyens affectés par le ministère de la culture et de la communication aux musiques actuelles (jazz, chanson, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles et du monde). La plupart de ces moyens sont affectés à des actions de formation et d'enseignement, des actions de création, des actions de diffusion nationale et internationale, et des actions de développement et de coordination territoriale. La formation et l'enseignement du jazz : même si le territoire n'est pas totalement couvert, 293 établissements, soit 75 % des écoles contrôlées par l'État, disposent d'une classe ou d'un département jazz. La plupart des enseignants sont diplômés et le ministère de la culture et de la communication organise régulièrement des examens pour l'obtention du DE ou du CA. Les centres de formation (CEFEDM) ont intégré la discipline jazz, depuis l'origine de leur création il y a dix ans. La discipline est inscrite aux concours de la fonction publique territoriale. Un département spécifique a été créé par François Jeanneau en 1991 au conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris. Une trentaine d'écoles associatives regroupées au sein de la fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles (FNEIJMA) sont très étroitement associées au développement de l'enseignement de la discipline, et plusieurs d'entre elles sont en convention avec des établissements d'enseignement spécialisé (Tours, Valence, Chambéry, Bourg-la-Reine). La création et la diffusion du jazz : l'ONJ (Orchestre national de jazz) a été créé en 1986. Il représente le jazz en grande formation au niveau national et international. Il est principalement financé par le ministère de la culture et de la communication. Une

trentaine d'orchestres de jazz, d'ensembles et de collectifs d'artistes, dont la moitié réside en Ile-de-France, portent les couleurs d'une musique dont les approches sont très différentes selon les musiciens et les chefs d'orchestre. Ils sont soutenus dans le cadre des procédures de soutien aux ensembles musicaux professionnels, mises en oeuvre et financées par les DRAC dans toutes les régions. De nombreux festivals irriguent le territoire français. Ils seraient autour de 350 selon le centre d'information du jazz de l'IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles). Trente-cinq d'entre eux ont créé l'AFIJMA (association des festivals innovants de jazz et musiques actuelles) pour mieux structurer leur action et faire reconnaître auprès des professionnels et des pouvoirs publics leur rôle en faveur de la création française et européenne et leur travail de développement des publics du jazz. La plupart des scènes nationales programment de trois à six soirées jazz dans le cadre de leur saison, soit 7 % de la programmation totale. Certaines organisent un festival. Une seule scène nationale est dirigée par un musicien de jazz, Didier Levallet, à Montbéliard. Le théâtre de Coutances (Manche) est conventionné pour son travail en faveur du jazz (festival Jazz sous les pommiers). Le centre national des variétés (CNV), créé en 2002, concerne la chanson, les variétés et le jazz. Il collecte et répartit une taxe fiscale de 3,5 % sur la billetterie des spectacles. Quelques trop rares producteurs de jazz peuvent ainsi bénéficier de cette répartition, mais ce sont surtout les festivals (et les écoles associatives orientées vers la formation professionnelle), qui bénéficient le plus des aides du CNV. Les clubs et SMAC de jazz : une vingtaine de clubs de jazz très fragiles, et quelques scènes de musiques actuelles (SMAC) en convention avec l'État et les collectivités territoriales, telles que le Petit-Faucheux (Tours), l'AJMI (Avignon), le Pannonica (Nantes) ou le Vauban (Brest), tentent d'irriguer le territoire. Quelques nouveaux équipements dédiés au jazz sont programmés dans les années à venir, notamment à Argenteuil, dont la mairie souhaiterait développer le projet de la Cave Dimière, à Rouen, ou encore à Pantin (accueil de Banlieues Bleues). En général, les équipes municipales ont inscrit dans leur programme de mandat la réalisation d'équipements dédiés aux musiques amplifiées (rock, pop, rap, électronique), alors que les clubs ou scènes de jazz, dont le public est parfois aussi nombreux, ont plus de mal à faire valoir la nécessité de leur soutien, et peinent à professionnaliser les équipes qui les gèrent en raison du manque d'intérêt des collectivités publiques. Le Petit Faucheux et les quelques SMAC de jazz qui ont atteint une taille professionnelle adulte sont peu nombreux, isolés et fragiles, face aux enjeux que représentent l'accroissement du nombre de praticiens en raison de l'augmentation de l'enseignement du jazz et l'augmentation de la demande de diffusion des artistes de plus en plus nombreux. Il serait nécessaire de créer une dizaine de salles de la taille du Petit Faucheux (200 places) pour que le territoire français de la diffusion du jazz en club soit mieux couvert. Par ailleurs, la Fédération des scènes de jazz et musiques improvisées (FSJMI), que préside Michel Audureau, co-fondateur du Petit Faucheux, opère un rapprochement avec la Fédurok, qui fédère soixante salles de musiques amplifiées destinées au rock pour que celles-ci puissent régulièrement programmer du jazz. Développement et coordination territoriale : un centre de ressources national, centre info jazz (CIJ), est implanté à l'IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles). Il édite des ouvrages spécialisés et un annuaire spécifique au jazz qui fait référence auprès de tous les professionnels et les amateurs concernés. Le centre info jazz dispose d'une base de données mise à jour régulièrement par des correspondants en régions. Des centres régionaux de coordination et de développement du jazz ont vu le jour dans quelques régions comme le Centre, la Bourgogne, l'Auvergne ou les pays de la Loire. Ils sont financés par les collectivités territoriales et l'État et complètent judicieusement les actions entreprises par les clubs et scènes de jazz, les festivals et les écoles de musiques avec lesquels ils engagent des collaborations fructueuses.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48725

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8036

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4781